



Vendredi 4 SEPTEMBRE
20 h 30



Greenland - Le dernier refuge
De Ric Roman Waugh
Durée : 1h59
Genre : Thriller, Science fiction

Samedi 5 SEPTEMBRE
20 h 30



Terrible jungle
De Hugo Benamozig, D. Caviglioli
Durée : 1h31
Genre : Aventure, Comédie

Lundi 7 SEPTEMBRE
14 h



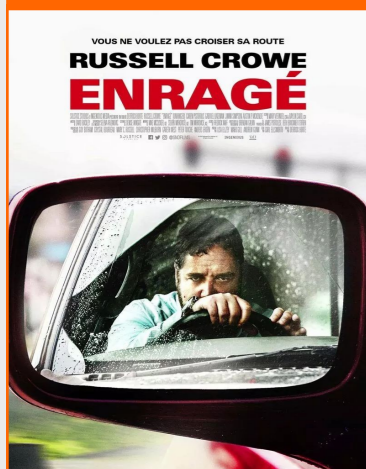
Belle-fille
De Méliane Marcaggi
Durée : 1h36
Genre : Comédie

Vendredi 11 SEPTEMBRE
20 h 30



Light of my life
De Casey Affleck
Durée : 1h59
Genre : Drame, Science fiction

Samedi 12 SEPTEMBRE
20 h 30



Enragé
De Derrick Borte
Durée : 1h30
Genre : Thriller, Action

Mercredi 16 SEPTEMBRE
15 h



Spycies
De Guillaume Ivernel
Durée : 1h39
Genre : Animation

Vendredi 18 SEPTEMBRE
20 h 30



The Vigil
De Keith Thomas (II)
Durée : 1h30
Genre : Epouvante-horreur

Samedi 19 SEPTEMBRE
20 h 30



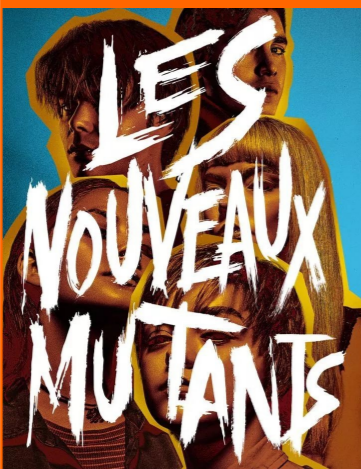
Effacer l'historique
De G. Kervern, Benoît Delépine
Durée : 1h46
Genre : Comédie, Drame

Lundi 21 SEPTEMBRE
14 h



Enorme
De Sophie Letourneur
Durée : 1h41
Genre : Comédie

Vendredi 25 SEPTEMBRE
20 h 30



Les nouveaux mutants
De Josh Boone
Durée : 1h38
Genre : Fantastique, Epouvante

Samedi 26 SEPTEMBRE
20 h 30



Tenet
De Christopher Nolan
Durée : 2h30
Genre : Action, Thriller, Espionnage

Samedi 3 OCTOBRE
20 h 30



Police
De Anne Fontaine
Durée : 1h39
Genre : Thriller, Drame

Mairie de Blâmont
Place de l'Hôtel de Ville
54450 Blâmont
03 83 76 28 28
mairie@blamont.fr
http://blamont.fr
Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
10-12 h & 15-17 h



COMMUNIQUÉ DE PRESSE PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

« **Obligation de port du masque dans le département de Meurthe-et-Moselle pour les événements rassemblant plus de 10 personnes**
Compte tenu de l'augmentation du « taux d'incidence » de COVID-19 dans le département de Meurthe-et-Moselle (20,5 pour 100 000 personnes en semaine glissante, soit deux fois supérieur au premier seuil de vigilance retenu par Santé publique France) et afin de contenir la propagation du virus, Eric Freysselinard, préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé, par arrêté préfectoral, de rendre obligatoire le port du masque dans tout le département lors de tout événement rassemblant plus de 10 personnes soumis à une déclaration au préfet de département en application de l'alinéa II de l'article 3 du décret du 10 juillet 2020, à l'exception des activités sportives et artistiques sous réserve qu'elles respectent les protocoles sanitaires en vigueur. Cette obligation concerne également tout marché non-couvert, vide greniers, brocante ou fête foraine. »

Cet arrêté du 14 août 2020 s'applique **jusqu'au 15 septembre 2020** et :

- concerne les personnes de plus de onze ans ;
- prévoit une amende de 135 € (et en cas de violation à trois reprises, jusqu'à 3 750 € d'amende, 6 mois d'emprisonnement et une peine complémentaire de travail d'intérêt général) ;
- fait référence au décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 qui prévoit :



« I. - Tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public est organisé dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1er.
II. - Les organisateurs des rassemblements, réunions ou activités mentionnés au I mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes adressent au préfet de département sur le territoire duquel la manifestation doit avoir lieu, sans préjudice des autres formalités applicables, une déclaration contenant les mentions prévues à l'article L. 211-2 du code de la sécurité intérieure, en y précisant, en outre, les mesures qu'ils mettent en œuvre [...] »

Sécheresse - Niveau Alerte Renforcée

A compter du 4 août 2020, l'arrêté préfectoral n° DDT-EB-2020-049 nous a fait évoluer au niveau ALERTE RENFORCÉE Sécheresse, jusqu'au 15 septembre 2020.

Remplissage des piscines privées et publiques :	INTERDIT
Lavage des véhicules hors stations de lavage :	INTERDIT
Lavage des voiries et des trottoirs, Nettoyage des terrasses et façades :	INTERDIT
Arrosage des pelouses et espaces verts, Arrosage des jardins potagers :	INTERDIT de 9 h à 20 h

Enduro-carpes - Du 12 au 15 août

Les pêches de nuit se sont poursuivies cet été. Quant au traditionnel enduro-carpes, il s'est déroulé les 12, 13, 14 et 15 août, et a réuni 18 carpistes. La plus grosse prise de 18 kg 700 a été faite par Pierre Nicolas de Blâmont. De nombreux lots ont été distribués, faisant la plus grande joie des participants. C'est dans une ambiance conviviale et festive, autour d'un barbecue, que s'est achevé ce concours.



Don du sang - 14 août

Le don du sang, dans les salons de l'Hôtel de Ville, a accueilli 41 personnes, dont 40 donateurs et 3 nouveaux. Durant cette collecte, les bénévoles ont déploré la disparition d'un de leur donateurs et très fidèle ami, M. Michel Muller.



Ecole Jean Crouzier - Rentrée scolaire

La rentrée des classes aura lieu pour les élèves de primaires et maternelles le **mardi 1^{er} septembre à 8 h 20.**

Les horaires de l'école restent inchangés

8 h 20 - 11 h 35
13 h 15 - 16 h



Pour toutes questions, vous pouvez contacter l'école par téléphone au 03.83.42.37.09 de 8 h à 16 h dès le 27 août, ou par mail : ce.0542008@ac-nancy-metz.fr
Pour les enfants prenant les transports scolaires, n'oubliez pas de faire la demande sur www.fluo.eu



Cimetière : second bilan d'étape

Depuis les annonces du bulletin n° 40 (février) ont été engagées de nombreuses et précises procédures administratives, pour permettre les lourdes opérations de remise en état du cimetière. Les reprises de concessions perpétuelles abandonnées nécessitent un minimum de 3 ans : ainsi, avec les délais d'affichage, les opérations, qui vont commencer cette année, devraient se terminer courant 2024.

Déjà réalisé :	Fin des opérations 2005	Nouvelles opérations 2020
3 février 2020	Affichage (mairie et cimetière) de la date du prochain constat pour 59 concessions (constats d'abandon 2005)	Affichage (mairie et cimetière) de la date d'un nouveau constat pour 42 concessions abandonnées
3/4 mars 2020	Certificat d'affichage, procès-verbaux dressés au cimetière pour les 59 concessions, affichage de la liste des procès verbaux (mairie et cimetière)	Certificat d'affichage, procès-verbaux dressés au cimetière pour 42 concessions, affichage de la liste des procès verbaux (mairie et cimetière)
5 avril 2020	Certificat d'affichage	Certificat d'affichage et retrait de la liste (mairie et cimetière)
20 avril 2020		Second affichage de la liste (mairie et cimetière)
20 mai 2020		Certificat d'affichage et retrait de la liste (mairie et cimetière)
25 mai 2020	Reprises des 59 concessions validées par délibération du conseil municipal	
8 juin 2020		Troisième affichage de la liste des procès verbaux (mairie et cimetière), et liste adressée en préfecture et sous-préfecture
2 juillet 2020	Affichage (mairie et cimetière) de la date du prochain constat pour 2 concessions (constats d'abandon 2005)	Affichage (mairie et cimetière) de la date du nouveau constat pour 8 concessions (dont certaines ont été endommagées par les tempêtes Ciara et Dennis du mois de février)
13 juillet 2020		Certificat d'affichage et retrait de la liste (mairie et cimetière)
4 août 2020	Certificat d'affichage, procès-verbaux dressés au cimetière, affichage de la liste (mairie et cimetière)	Certificat d'affichage et procès-verbaux dressés au cimetière pour 8 concessions, affichage de la liste (mairie et cimetière)

Il en résulte :

- que les petits panneaux blancs de reprise, placés devant certaines concessions, ne concernent plus que les 50 nouvelles concessions constatées en état d'abandon en 2020, et vont demeurer 3 ans ;
- que toutes les autres tombes en très mauvais état, où ne figure plus aucun panneau sont donc, ou des concessions expirées (81), ou des concessions reprises désormais totalement (59), pour lesquelles les opérations de suppression peuvent (et vont) commencer immédiatement.

Par ailleurs, il est important de rappeler que pour conserver au cimetière toute sa richesse patrimoniale,

- 11 monuments repris seront déplacés sur la dalle en béton au fond du cimetière pour créer un espace muséal (notamment de monuments des sculpteurs Goeury),
 - 16 monuments (expirés ou abandonnés) seront conservés sur place,
 - 22 monuments subiront un nettoyage simple,
 - 9 seront remis en état.



Marché hebdomadaire - 2 septembre

A partir du mercredi 2 septembre, puis tous les mercredis de chaque mois, de 8 à 12 h, vous pourrez vous rendre place du Général de Gaulle à Blâmont, pour rencontrer les commerçants du marché. Vous y trouverez, en alimentaire : un primeur, un fromager, un boucher/salaison, un rôti-seur, un poissonnier, un artisan spécialisé en friands végétariens, et un artisan spécialisé en râpés de pomme de terre. Dans le non alimentaire : une vente de confection femmes, de la vannerie et du rempaillage, ainsi que des accessoires téléphoniques. Ce marché sera installé dans le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale. Le port du masque y sera obligatoire. La commune souhaite bonne réussite à tous ces commerçants.



Cabine téléphonique « Boîte à Livres »

L'association *A livres ouverts* de Blâmont est à l'initiative de la création de la BOITE à LIVRES installée dans la cabine téléphonique du camping : « j'emprunte, je lis, je conserve ou je rapporte le livre ». Du choix pour petits et grands dans cette cabine qui sera aménagée (planches, supports...) par l'atelier menuiserie. Préservée depuis des années dans l'attente d'un projet concret de ce type (documents touristiques, etc), la cabine entame sa seconde vie, au lieu de terminer tristement à la ferraille.



Sauf restrictions nouvelles, la médiathèque reprendra ses horaires habituels à partir du 2 septembre :

- mercredi de 14 h à 17 h,
- vendredi de 15 h 30 à 17 h 30,
- et samedi de 10 à 11 h 30.



Publication : Mairie de Blâmont
Directeur de publication : Thierry Meurant
Septembre 2020
Impression : Pixartprinting SRL

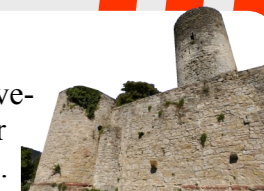
Les gravures du mois

Pour le supplément complet A4 recto-verso de ce bulletin municipal, ce sont trois gravures de petites tailles, éditées aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles que nous avons regroupées. Elles ne présentent guère d'intérêt particulier, puisque ce sont toujours des adaptations de la gravure de Joris Hoefnagel (bulletin n° 42). Mais elles sont souvent citées dans les références iconographiques concernant Blâmont : c'est donc l'occasion de faire le point sur ce que sont ces gravures, et d'éviter ainsi aux curieux et collectionneurs une quête de ces images, qui s'avérerait au final sans doute décevante.



Château - Visite du 24 août

Le 24 août, le château de Blâmont a reçu la visite de 54 personnes (dont 48 enfants), venues de Hartzviller, et faisant partie de l'organisation *Vacances Apprenantes*. Passionnés par l'histoire du château et de Blâmont, ces visiteurs ont pu bénéficier de la présence d'un guide.



Diagnostics immobiliers

La municipalité de Blâmont a entrepris, pour ses bâtiments communaux, une campagne de diagnostics immobiliers encore jamais réalisés. Ceux-ci se font selon un calendrier bien précis. Ce sont déjà la Maison du Département, la maison des associations et le presbytère qui ont été analysés. Ces diagnostics portent sur le plomb, l'amiante et la performance énergétique.



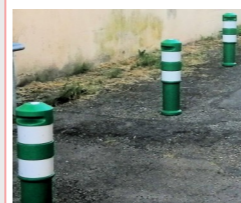
Travaux carrefour et plateau rue des Capucins

Suite à la commission d'appel d'offres, ces travaux ont été attribués par le conseil municipal à l'entreprise S.A. Louis Thiriet d'Hériménil. Ceux-ci commenceront courant septembre.



Travaux communaux

- Les agents communaux, assistés de l'adjoint aux travaux, ont réalisé la pose d'une dalle en béton, afin d'aménager le sol du hangar communal de la rue des Voileurs et permettre le rangement du matériel.
- Les agents communaux ont également effectué la pose de quilles au niveau de la ruelle de Moyen Pré, pour éviter les stationnements gênants et permettre le passage de leurs véhicules aux habitants résidant au fond de la ruelle.
- De très nombreux nids de poule de la commune ont été rebouchés par les agents communaux. La réfection des chaussées et trottoirs demandant une intervention plus lourde, sera entreprise prochainement selon un calendrier échelonné.
- Pour l'éclairage, la commune de Blâmont indique, dans chaque bulletin, les lieux où les changements se font. Après la rue de la Gare, ce sont désormais le Clos Saint Pierre, le Clos Saint Martin et le quai de la Vezouze, qui ont un bel éclairage, apportant à ces quartiers lumière et sécurité.



Nouveau commerce - Rue du 18 novembre

Nouveau dans la commune, au 72 rue du 18 Novembre (croisement avec la rue Traversière) : « La Caverne de Laeti Gaga » a ouvert ses portes le 4 août. Vous pourrez y trouver : des articles de pêche, des cosmétiques, de la décoration, des jouets... Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- mardi - mercredi - jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h,
- vendredi matin de 9 h à 12 h,
- et samedi en non-stop de 9 h 30 à 18 heures.

La municipalité souhaite la bienvenue à ce nouveau magasin.



A ne pas manquer

Mardi 1^{er} septembre	A 8 h 20, RENTRÉE SCOLAIRE.
Mercredi 2 septembre	De 8 h à 12 h, place du Général de Gaulle, marché hebdomadaire.
Mercredi 2 septembre	De 14 h à 17h, réouverture de la Médiathèque municipale.
Vendredi 4 septembre	De 14 h à 16 h, local rue des Capucins, permanence <i>Solidarité dans le Blâmontois</i> .
Mercredi 9 septembre	De 8 h à 12 h, place du Général de Gaulle, marché hebdomadaire.
Mercredi 16 septembre	De 8 h à 12 h, place du Général de Gaulle, marché hebdomadaire.
Vendredi 18 septembre	De 14 h à 16 h, local rue des Capucins, permanence <i>Solidarité dans le Blâmontois</i> .
Mercredi 23 septembre	De 8 h à 12 h, place du Général de Gaulle, marché hebdomadaire.
Mercredi 30 septembre	De 8 h à 12 h, place du Général de Gaulle, marché hebdomadaire.

Blamont in Lothringen.



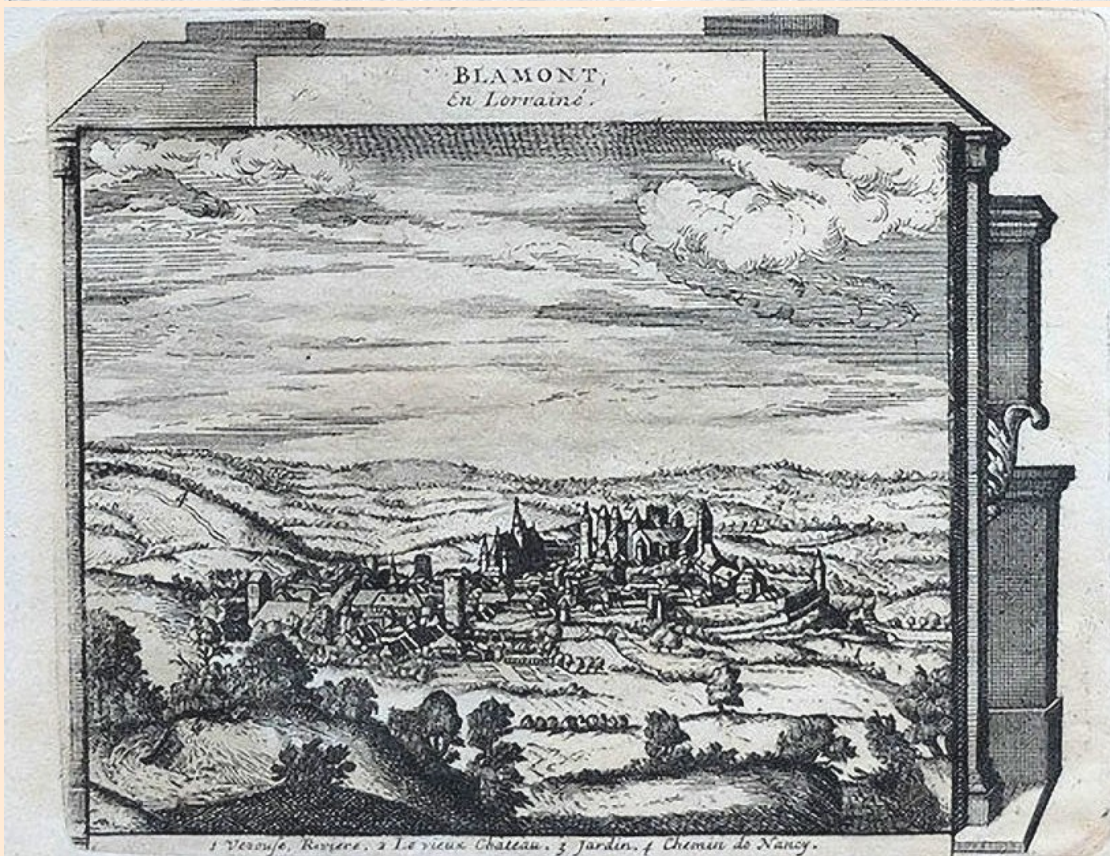
Sponte sua hauid incedit. Nil lax bipes, aspera cogit. Virga canem; quadrupes cum valet, ille fugit.
Die forcht den Hund hält uffrecht hier,
Kan er, so braucht er alle vier,
Nicht lang er uff zween füssen steht,
Natur für umberweisung gelt.

BLAMONT.



Andreas Knorzen
Ed. Christoph Riegel
1690

BLAMONT,
En Lorraine.



Pieter van der Aa
Ed. 1729

1 Versuse, Riviere. 2 Le vieux Chateau. 3 Jardin. 4 Chemin de Nancy.



Voici encore trois gravures prétendument tardives de Blâmont, mais dont l'emprunt intégral à Joris Hoefnagel (1577) ne fait aucun doute, puisqu'il y apparaît le palais renaissance, ruiné depuis 1587. De plus, sur les deux dernières, éditées en 1690 et 1729, figure encore le château, démantelé depuis 1638. Si ces gravures n'apportent rien de plus à l'iconographie communale, elles ont au moins le mérite d'être proches de l'original, et d'avoir contribué à la notoriété de la ville de Blâmont.

Sebastian Furck (1598 ? - 1665?) - Edition 1623

Le graveur allemand Sebastian Furck (parfois dénommé *Fulcarus*), fils d'un pasteur protestant d'Alterkülz, aurait vécu quelques temps à Rome, avant d'arriver très jeune à Franckfurt am Main (1612). En 1617/1618 il y devient assistant de l'éditeur Eberhard Kieser, qui éditera en 1623 sa gravure de Blâmont, parmi 830 autres gravures du *The-saurus philopoliticus*. Cet ouvrage regroupe des vues de cités, accompagnées d'aphorismes moralisateurs du poète Daniel Meisner (1585-1625), en latin et allemand, qui n'ont cependant aucun rapport avec les villes représentées. Celle de Blâmont sert ainsi de simple support esthétique à une morale qui évoque que le seul état de nature est insuffisant, et qu'il mérite un enseignement complémentaire (par l'exemple d'un chien qui ne sait se tenir sur deux pattes que lorsqu'il y est contraint, puisqu'il s'enfuit naturellement sur quatre pattes dès que possible).

« *Natur gehet für Lehr* »

*Sponte sua haud incedit Hylax * bipes, aspera cogit Virga canem : quadripes cum valet, ille fugit*

Die forcht den Hund hält ussrecht hier,

Kan er so braucht er alle vier,

Nicht lang er uss zween füssen steht,

Natiür fur undersveisung geht.



Monogramme
de Sebastian
Furck

* Hylax est le nom d'un chien chez Virgile, Les Bucoliques - Liv. VIII

Andreas Knorzen (? - 1685) - Edition Christoph Riegel (? - 1714) 1690

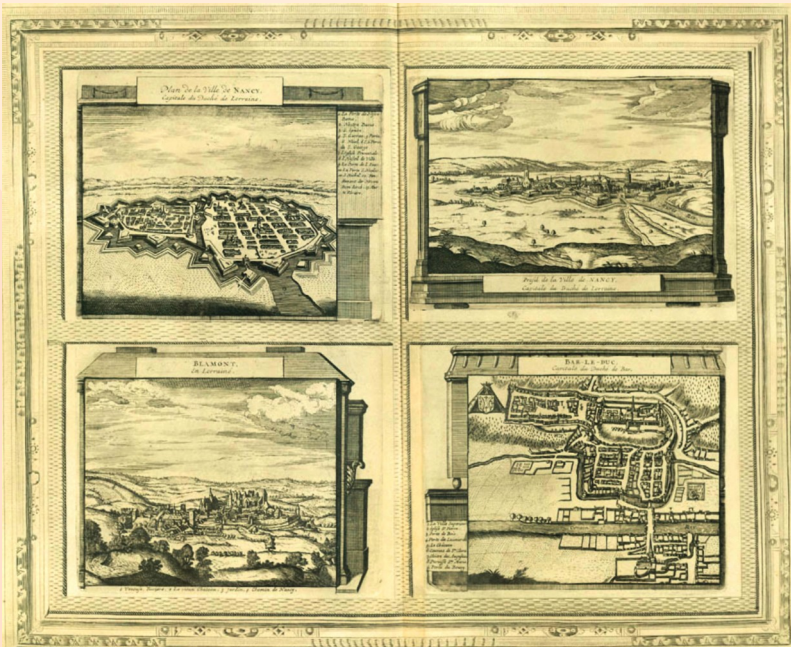
Cette petite gravure sur cuivre de 6 cm × 11 cm, est publiée en 1690. Mais elle a été dessinée bien avant, puisqu'elle est l'oeuvre d'Andreas Knorzen (Knorz), originaire de la région de Kulmbach, imprimeur à Nuremberg et dessinateur habitué des éditions Riegel, décédé le 22 juin 1685. La gravure est souvent citée sous le nom de Riegel, et non de Knorzen. Christoph Riegel, libraire et marchand d'estampes établi à Nuremberg de 1678 à 1714, vend sur les foires de Leipzig et Francfort. Après son décès, le 16 mai 1714, lui succède immédiatement un homonyme (son fils ?), Christoph Riegel (II), qui vend aussi sur les mêmes foires de Leipzig et Francfort (d'où de nombreuses confusions). Christoph Riegel II décède entre 1744 et 1746 et sa veuve reprend l'activité à Nuremberg jusqu'au environ de 1777. Les éditions Riegel se sont fait une spécialité de petits ouvrages d'environ un millier de pages et 13 cm de hauteur, traitant de biographies princières ou de monographies des grandes villes d'Europe, illustrés de gravures sur cuivre. Celle de Blâmont figure dans *Ausfuehrliche und grundrichtige Beschreibung der Herzogthümer Lottringen und Savojen, dess Obern und Untern Elsasses (Description détaillé... des duchés de Lorraine...)*, édité en 1690. Les éditions s'étant succédées sur des décennies pour un public élargi, il n'est pas rare de trouver aujourd'hui nombre de ces petites gravures découpées par les vendeurs successifs et les collectionneurs.

Pieter van der Aa (1659 - 1733?) - Edition 1729

Pieter Van der Aa est géographe et libraire-éditeur à Leyde (Pays-Bas), où il s'est établi en 1682 avec ses deux frères, Hildebrand (graveur)* et Baudoin (imprimeur). Il publie, en 1729, « *La galerie agréable du monde, divisée en LXVI tomes* ». C'est dans le « *tome quatrième du Roïaume de France* » que figure une planche (36 cm x 45 cm) regroupant « *Plan de la ville de Nancy, capitale du Duché de Lorraine ; Blamont en Lorraine ; Profil de la ville de Nancy, capitale du Duché de Bar* ». Mais la page de garde de l'ouvrage, qui annonce des « *estampes dessinées sur les lieux* », s'avère trompeuse pour Blâmont, puisqu'il s'agit à l'évidence d'un "emprunt" à Hoefnagel. Donc « *sur les lieux* », très certainement, mais 150 ans avant cette édition !

* On voit ici encore la difficulté qu'il y a, à dénommer une gravure : faut-il la désigner par le nom du graveur ou par celui de l'éditeur ? Ainsi, cette représentation de Blâmont devrait-elle être référencée sous « Pieter van der Aa », ou sous « Hildebrand van der Aa » ?

Les Estampes aiant été dessinées sur les Lieux, & gravées exactement par Les célèbres LUYKEN, MULDER, GOERE'E, BAPTIST, STOPENDAAL, & par d'autres Maîtres renommez.



Mairie de Blâmont
Place de l'Hôtel de Ville
54450 Blâmont
03 83 76 28 28
mairie@blamont.fr
http://blamont.fr